

Date de transmission de la convocation 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	A compter de 20 h 10	X	JOLY Jimmy (de 19h30 à 20h10)
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	GAUTHIER Nicole

REÇU LE
09 MARS 2023
SOUS-PREFECTURE
28401 NOBENT-LE-ROTROU CEDEX

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

APPEL A LA SOLIDARITE SEISME TURQUIE SYRIE (Délibération 20-27/02/2023)

Stéphane COURPOTIN informe l'assemblée que la Fondation de France a lancé un appel aux dons pour apporter une aide indispensable aux populations frappées par les séismes en Turquie et en Syrie.

Il propose d'accorder un don d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus ;
- Décide d'inscrire un crédit de 500 € au compte 65748146 du budget de fonctionnement pour le versement de l'aide à la Fondation de France.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN
Pour le maire empêché
V. TRIVERO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le 9/03/2023 et de la

publication le 9/03/2023

Fait à ARCISSES, le 9/03/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN
Pour le maire empêché

V. TRIVERO Adjointe

